

La présente liste comprenant ..... 3 ..... inscrits  
dont ..... 2 ..... électeurs  
et ..... 1 ..... électrice

a été arrêtée par la commission instituée par l'article L 17 du Code électoral.

A AUSSAC-VADALLE le 28/02/2014

Le Maire



Le Délégué de l'Administration  
LALUT MARTINE



le Délégué du Conseil Municipal  
LIOT REGINE

